Image not found or type unknown

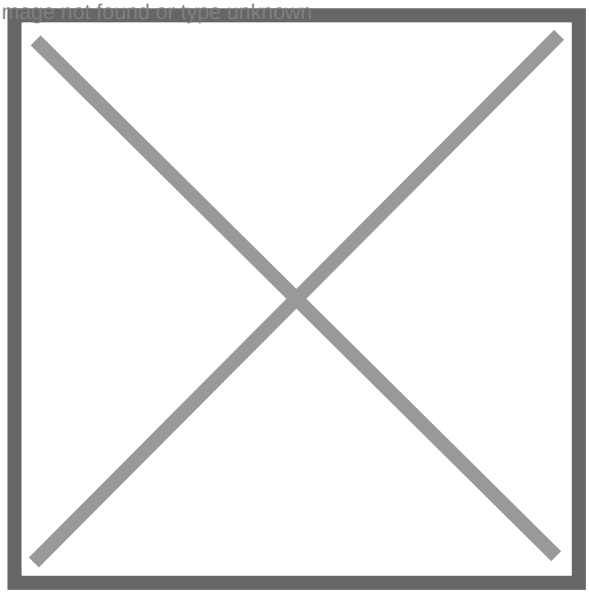

Période de professionnalisation

Par **doubin**, le **18/06/2014** à **03:58**

Bonjour,

A l'issu d'un congé maternité, mon employeur ne m'a pas réintégré sur mon ancienne affectation mais dans une ZUS... Je me suis alors renseignée pour trouver des solutions qui me permettraient d'avancer et ne pas continuer à me morfondre comme ils l'auraient certainement espéré. J'ai fait une demande de période de professionnalisation pour effectuer l'ITB dispensé par le CFPB en Février dernier. En l'absence de réponse dans les 30 jours qui ont suivi ma demande, j'ai donc eu l'accord de l'employeur à la fois sur le dispositif de la période de professionnalisation, de l'action en formation et du DIF. Cependant, il me fallait encore l'accord de l'OPCA...
Le 20/05, soit plus de 3 mois après ma demande je reçois un courrier du DRH qui me dit que le siège a décidé de ne plus financer les périodes de professionnalisation depuis peu, et que conformément à cette nouvelle décision de notre réseau que l'AGEFOS leur a confirmé le rejet de la prise en charge du coût de la formation.
En téléphonant à l'OPCA pour en savoir plus, j'apprends que le financement a été obtenue le 17/04 mais du fait d'une erreur de stipulation de service dans la demande formulée par l'employeur. En contactant de nouveau l'AGEFOS un interlocuteur sympathique me transmets par mail la confirmation de gestion de ma formation pour 4200 euros payables directement au CFPB (l'organisme de formation).
J'en conclus que mon employeur n'a même pas pris la peine de formuler à l'OPCA une demande conforme pour me stipuler sa réponse. Je réponds donc 5 jours après la réception du courrier de refus à ma DRH en lui demandant de me fournir pour consultation la demande faite à l'AGEFOS pour mon compte, leur notification de réponse ainsi que le compte rendu du CE qui stipulerait que notre réseau a décidé de ne plus financer le dispositif légal des périodes de professionnalisation. Ce qui me parait fort étrange dans la mesure où l'AGEFOS a tout de même fourni un accord. Des collègues exerçant la même fonction que moi mais dans un autre service pourraient y avoir droit et pas moi ? Etrange.

Ma DRH m'a fixé un rendez-vous un mois après mon courrier avec AR pour soit disant me présenter les formations et dispositifs auxquels je "pourrais légitimement prétendre". Bien évidemment elle ne m'a toujours pas transmis les documents demandés par courrier avec AR et ne semble pas vouloir accéder à ma demande. En même temps, comment le pourrait-elle puisqu'elle ne dispose pas de ces documents.
Elle fait jouer la montre puisque les inscriptions se terminent la première semaine de septembre et qu'en juillet/Août, tout le monde sera en congé et rien ne se passera.

Que dois-je faire ? Comment les forcer à m'inscrire ?

Je vous remercie énormément par avance pour les réponses que vous pourrez me donner.

Bien cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés